

Attestation de suivi

La Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL) atteste que

MATTHIS MERGIRIE

a suivi avec succès le MODULE 4 : LE DPO ET LES OUTILS DE LA CONFORMITÉ

et obtenu le score suivant à l'évaluation : 98 %

Fait le 28 février 2023

CNIL